

POLITIQUES PUBLIQUES POUR  
PROMOUVOIR L'EMPLOI DES PARENTS  
& L'INCLUSION SOCIALE (PEPSI)

Rapport intermédiaire

(octobre 2008):

*Modèles de Care & typologies  
des Etats Providence*

Gaëlle Amerijckx

Unité Politiques & Services à l'Enfance (UPSE)

Université libre de Bruxelles (ULB)

## **Table des matières**

I.	LES TYPOLOGIES D'ETAT PROVIDENCE .....	3
II.	LES TYPOLOGIES DE CARE.....	9
III.	CONCLUSION .....	24
IV.	BIBLIOGRAPHIE .....	25

## I. LES TYPOLOGIES D'ETAT PROVIDENCE

*Traditionnellement, les politiques d'Etat Providence ne visent pas seulement à offrir un filet de sécurité aux personnes les plus pauvres mais aussi à créer une société plus égalitaire.<sup>1</sup>*

Le bref exposé qui suit sur les typologies ayant marqué le champ des études comparatives des politiques publiques, nous amène à d'abord resituer la notion d'Etat Providence. Nous nous basons sur une définition proposée par **Gosta Esping-Andersen** :

« ...le concept d'Etat Providence se réfère aux mesures institutionnelles, aux règles et accords qui guident et modèlent les prises de position actuelles en matière de politiques sociales, de choix des investissements, de définitions des problèmes, mais aussi la structure de l'offre et de la demande pour les citoyens et utilisateurs de ces dispositifs sociaux. L'existence d'orientations politiques reflète le fait que les politiques, les réformes, les débats et la prise de décision à court terme se déroulent dans les limites du cadre d'institutions historiques qui diffèrent qualitativement entre pays.<sup>2</sup>»

Cette définition considère les aspects institutionnels, politiques, sociaux, économiques et historiques comme autant d'éléments de catégorisation des politiques sociales propre à chaque pays. Ces éléments sont des facteurs contraignants, déterminant les limites au sein desquelles se développent les politiques sociales. Le champ de manœuvre pour développer de nouvelles politiques sociales se trouve par conséquent toujours réduit au sein d'un pays.

Durant la période s'étalant des années 80 jusqu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle, l'Europe s'est caractérisée par un faible niveau d'harmonisation de ses politiques sociales. L'Europe s'étant initialement construite afin d'assurer la pérennité économique de la région, les matières sociales n'ont été que très récemment mises à l'agenda. L'absence de dynamiques européennes sur ces sujets constitue l'une des principales explications de l'hétérogénéité de ces politiques. Le fait que ces orientations politiques résultent toujours de mécanismes historiques et institutionnels propres à chaque nation constitue un autre élément explicatif. Chaque pays ayant avancé à sa propre mesure et dans une direction spécifique, l'arrivée d'accords au plan européen a demandé beaucoup de temps et n'est cependant pas encore traduite dans la réalité par une homogénéité des modèles (Avdeyeva 2006 ; Mahon 2002).

Dans cet esprit, se sont développées des analyses des mouvements et orientations de ces politiques afin d'identifier des modèles plus ou moins répandus entre pays. Ce travail de

---

<sup>1</sup> Leira (2002), p32. "By tradition, welfare state policies are aimed not just at providing a safety net for the poorest, but also at creating a more egalitarian society."

<sup>2</sup> Esping-Andersen, G. (1990), *The three Worlds of Welfare Capitalism*, Cambridge:Policy Press, p80, cité dans Abrahamson (1999). "...the concept of welfare state regimes denotes the institutional arrangements, rules and understandings that guide and shape concurrent social policy decisions, expenditure developments, problem definitions, and even the respond-and-demand structure of citizens and welfare consumers. The existence of policy regimes reflects the circumstance that short-term policies, reforms, debates, and decision-making take place within frameworks of historical institutionalization that differ qualitatively between countries".

construction de typologies permet non seulement de situer les pays les uns par rapport aux autres pour un ensemble de mesures spécifiques, mais les typologies permettent également d'identifier les variables explicatives de la diversité de ces orientations politiques. Plus avant, elles éclairent dans une certaine mesure les facteurs déterminant les orientations des politiques sociales à venir. Autrement dit, *la comparaison européenne n'est donc pas seulement un moyen de classer des pays, en décrivant aussi finement que possible leurs législations et leurs mesures, mais bien plutôt un moyen de construire des théories pertinentes pour éclairer la comparaison* (Leprince & Martin 2003).

Chronologiquement, les études portant sur les politiques publiques ont commencé par une perspective macro-économique. Considérant uniquement l'étude des montants investis, elles se sont centrées sur les dossiers des retraites, de la santé et de la protection contre les maladies, du chômage, de l'exclusion et de la pauvreté. En somme, ces études ont exclu de leur champ d'analyse les différentes problématiques liées à la vie de famille (Leprince & Martin 2003). Comme nous le verrons plus loin, ce sont les études dites féministes qui ont introduit ces aspects essentiels dans le champ d'analyse des politiques publiques.

La première typologie ayant été modélisée est celle opposant le modèle Beveridgien au modèle bismarckien. Cette typologie duale classique distingue les pays aux politiques centralisées universalistes (Beveridge) à ceux aux politiques qui s'attachent prioritairement au développement de la sécurité sociale et des effets liés au corporatisme (Bismarck)<sup>3</sup>.

Historiquement, le travail de Gosta Esping-Andersen depuis le début des années nonante représente une influence majeure. Esping-Andersen s'est fortement inspiré des trois modèles de politiques sociales de Richard Titmuss<sup>4</sup> (Abrahamson 1999). Dès 1974, il propose une typologie comprenant un modèle résiduel et un modèle institutionnel.

Le *modèle résiduel* se base sur un principe élémentaire, où famille et marché sont les seuls interlocuteurs naturels des individus. Un principe d'assistance se greffe alors pour venir soutenir les plus démunis, ceux qui n'ont pu atteindre un équilibre et sécuriser ainsi leurs conditions de vie. Le *modèle institutionnel* se repose sur le principe d'universalité des droits et de solidarité interindividuelle et le marché ne peut répondre. Deux variantes peuvent être identifiées, le *modèle industriel* basé sur le principe du mérite et de l'existence de différenciations interindividuelles, sortes de récompenses découlant de la réalisation des projets des individus et une variante institutionnelle redistributive.

Partant des propositions de Titmuss, le travail d'Esping-Andersen (1990) a visé de mettre au jour des tendances dans les logiques de l'action publique pour les différents Etats en se basant sur

---

<sup>3</sup> Voir notamment Chassard, Y., Quintin, O. (1992), Social protection in the European Community: towards a convergence of policies. In Fifty years after Beveridge, vol. 2, York: University of York: 103-110; référence citée par Abrahamson (1999).

<sup>4</sup> Titmuss, R. (1974), Social Policy, London: Allen & Unwin.

trois indicateurs : le degré de démarchandisation (*decommodification*), l'impact du régime sur la stratification sociale et les relations entre secteur public et privé des services sociaux. L'essence de la contribution d'Esping-Andersen, selon Leprince et Martin (2003), réside dans la caractérisation du niveau de démarchandisation du travail. Le concept de démarchandisation synthétise l'idée que les individus sont libérés de la nécessité de participer au marché du travail pour subvenir à leurs besoins. Ou encore comprise comme « ... la plus ou moins importante marge de liberté que détiennent les acteurs sociaux, selon les systèmes, par rapport à la nécessité de vendre leur force de travail sur le marché de la production capitaliste pour atteindre des conditions de vie acceptables » (Leprince & Martin (2003), p.149).

La typologie Esping-Andersen (1990) s'intéresse donc aux relations entre marché et Etat, dans ses effets en matière de *decommodification* et sur la stratification sociale. Sa typologie se compose de trois modèles des politiques publiques des états modernes : le modèle libéral, le modèle conservateur corporatiste, le modèle social démocrate.

- Dans le *modèle libéral*, l'Etat intervient peu. Son action est restreinte aux cas problématiques qui demandent de lui un ajustement ou une réparation suite à une défaillance individuelle (groupée). L'idée sous jacente est celle de l'Etat assistance, où seules les personnes ou situations inextricablement désespérées se trouvent 'dépannées'. Le marché prédomine dans l'organisation des relations entre membres de la société.

- Dans le *modèle conservateur corporatiste*, les droits des individus sont directement dépendants de l'appartenance à une catégorie professionnelle spécifique. Le travail et le secteur d'activité sont donc les éléments structurant l'intégration des individus dans la société, leurs garantissant des droits. On y retrouve la Belgique.

- Dans le *modèle social démocrate*, l'Etat intervient systématiquement pour tous les individus. Le principe directeur est celui de l'universalisme et par conséquent d'une démarchandisation des droits sociaux. Tous les individus, en leur qualité de citoyens, membre d'une société peuvent faire valoir l'existence de droits en matière de protection sociale. C'est le modèle Scandinave.

La typologie de Esping-Andersen demeure incontournable malgré de nombreuses et substantielles critiques ayant amené à quelques révisions mineures de l'auteur (Abrahamson 1999). Nous reprendrons ici deux principales critiques.

Tout d'abord, la typologie se caractérise par l'absence de la prise en compte de la dimension de 'citoyenneté' (Abrahamson 1999). Cette lacune amène ses détracteurs à souligner l'impossibilité de prendre en compte des effets interindividuels. Cette conception participe donc de la conception d'acteurs sociaux égaux entre eux et dont la participation à la société se fait sur un pied d'égalité. C'est donc prendre le risque de nier l'existence des processus inégalitaires fondant les relations entre membres d'une société, elle-même par nature inégalitaire.

Ensuite, la critique probablement la plus reprise est celle de l'absence de prise en compte de la « question familiale ». S'il décrit les droits sociaux, les mécanismes de stratification sociale et la

structure des relations entre Etat, marché et famille, l'auteur ne tient aucun compte de la situation intra-ménage (Leira 2002). Cette critique est en cela très proche de la précédente -étant donné qu'elle traite d'une manifestations des inégalités sociales-, même si elle identifie un cercle plus restreint et spécifique de processus -vu qu'elle traite des inégalités liées au genre et qu'elle se centre sur les politiques en faveur des familles. Cette mise sur le côté implique que soit l'on postule l'absence de processus inégaux de fonctionnement et de redistribution au sein des ménages, ce qui exclu de l'analyse d'éventuels effets additifs propres au ménage dans la dynamique de fonctionnements au sein des sociétés. Soit l'on part du principe que ces effets, s'ils existent, sont mineurs.

Quoi qu'il en soit, il est apparu nécessaire à de nombreux auteurs d'investiguer ces questions afin de pouvoir évaluer l'étendue de l'influence et la réalité de ces mécanismes intra-ménage et inter-individus.

Walter Korpi (1998, 2000) fait partie des auteurs qui ont associé les politiques de protection sociale spécifiques dans la typologie. D'une part, **Walter Korpi et Joakim Palme** ont voulu voir quels sont les déterminants des modèles institutionnels des Etats Providence et de l'autre quels sont les effets de ces institutions sur les orientations sociétales et sur le niveau de pauvreté et d'inégalité dans une société (Korpi et al 1998). Pour eux, ces éléments sont essentiels en ce qu'ils déterminent et donc permettent de mieux comprendre les changements. Dans l'étude des institutions et de leurs caractéristiques, on cible plus spécifiquement les institutions de la sécurité sociale, en ce compris l'étude des pensions de retraite et de maladie invalidité. Ce choix se justifie par le fait que tous les citoyens sont concernés par ces deux types de mesures, ils se trouvent tous un jour malades et souhaitent tous bénéficier d'une pension.

Trois aspects des institutions de la sécurité sociale sont retenus par Korpi et al. D'une part, ils identifient les différentes formules délimitant les conditions d'éligibilité aux mesures de protection sociale. Ce premier aspect renvoie pour eux directement à l'opposition majeure entre une orientation universaliste et une orientation plus particulariste/ciblée.

D'autre part, ils classent les pays selon les niveaux de bénéfices octroyés aux personnes. Derrière ces niveaux se cachent, pour Korpi et al la question de savoir dans quelle mesure les bénéfices octroyés peuvent ou doivent constituer un revenu de remplacement pour les bas salaires.

Finalement, la relation complexe entre ces deux précédents aspects constitue la troisième clé de répartition des pays que les auteurs voient comme la gestion résultante du programme d'assurance sociale.

Ils aboutissent à un modèle à 5 idéal-types. Il s'agit du modèle ciblé, volontaire, corporatiste, plancher, et inclusif/universel mais le modèle volontaire reste un modèle théorique puisqu'il n'a pu être identifié en tant que tel dans un des pays étudiés depuis les années 80.

- Le « modèle ciblé » (ou discriminant) (*targeted model*) fournit une aide aux personnes dans le besoin. Ceci veut dire que le mécanisme de protection sociale s'applique uniquement aux personnes se trouvant au-dessous d'un seuil prédéfini, jugé critique. Les auteurs précisent cependant que ce seuil peut être défini de manière très variable selon les pays (c'est-à-dire qu'il peut être plus ou moins « généreux » ou plus ou moins « punitif ») et que la part de la population souscrivant aux conditions d'accès est logiquement fortement variable.
- Le « modèle d'état corporatiste » (*state corporatist model*) est inspiré du modèle de Bismarck. Il s'adresse exclusivement aux individus économiquement actifs, au travers d'un dispositif d'aides modulées selon la catégorie professionnelle d'appartenance et le salaire de départ. Les bénéficiaires sont en cela proportionnels au revenu bien que les conditions d'accès et la part des bénéficiaires varient selon la catégorie sectorielle d'appartenance. Ce modèle exclut de facto les femmes au foyer, et les autres personnes inactives (au sens limitatif du terme).
- Le « modèle de protection de base ou plancher » (*basic security model*) vise tout citoyen au travers d'une aide standard. Il peut être rapproché du modèle de Beveridge. Korpi et Palme isolent au sein de cette option deux variantes : la variante citoyenne et la variante assurantielle. La première s'applique comme on le devine à tous ; la seconde module l'accès à la souscription à une forme d'assurance. Mais quel que soit la variante en présence, tous ceux qui participent à ces protections sont traités de la même manière.
- Le « modèle inclusif » (*encompassing model*) enfin vise également, mais sans exception, l'ensemble des citoyens au travers d'une aide standard. A cette dernière s'ajoute une aide spécifique pour les personnes économiquement actives, aide modulée d'après les revenus. Il prend en cela un peu à Bismarck et à Beveridge, car il a combiné les critères de citoyenneté et de participation sous la forme d'une cotisation.

L'apport majeur du travail de Korpi et Palme est d'avoir montré en quoi des politiques ciblées n'aboutissent pas à la diminution des inégalités et à la réduction de la pauvreté. En effet, ils identifient *le paradoxe de la redistribution*<sup>5</sup>. Tout au contraire, pour Korpi et al, la mise en place des bénéficiaires universels, à l'opposé de bénéficiaires particuliers, amènent les individus d'une société à développer des objectifs communs, faisant ainsi tous partie d'une même communauté de bénéficiaires. Les individus deviennent ainsi à la fois les pourvoyeurs et les bénéficiaires du système de protection sociale. En cela, les auteurs regrettent la tendance aux politiques de plus en plus ciblées en matière de pauvreté, dans la mesure où elles n'ont pu démontrer leur efficacité à diminuer la pauvreté et les inégalités sociales. Un modèle combinant l'universalisme des droits avec une stratégie d'égalisation entre individus semble donc la solution pour ces auteurs.

---

<sup>5</sup> Korpi & Palme (1998), p36: « The more we target benefits at the poor only and the more concerned we are with creating equality via equal public transfers to all, the less likely we are to reduce poverty and inequality. »

C'est cependant l'apport des féministes qui a largement fait avancer la construction des typologies d'Etat Providence. Se centrant sur la question de genre, ces études ont mis en évidence l'absence récurrente de cette question dans l'étude des politiques sociales. La typologie élaborée par Gosta Esping-Andersen n'échappe pas à ce constat, et lui-même l'a reconnu plus récemment. Cette question est longtemps restée inexplorée dans la mesure où les politiques familiales n'ont été qu'effleurées pendant longtemps dans l'étude des politiques publiques. L'attention portée aux réalités vécues au sein des familles étant alors encore considérées du domaine de la sphère privée, du non exploré, cette question a été de facto évacuée du champ d'analyse.

Le combat des féministes pour l'accès des femmes à un statut égal à celui des hommes, passant notamment par un statut d'emploi égal à rémunération égale, les a amenées à considérer les obstacles à cette réalisation. Le modèle réduisant les choix entre une carrière et une vie de famille pour les femmes étant fortement implanté, la première étape a visé le travail des mères, puis, un glissement important s'est opéré entre ce droit des femmes mariées à travailler vers un droit des femmes qui travaillent à avoir une famille (Gustafsson 1994).

Dans cette équation entre vie familiale et vie professionnelle, il subsiste des difficultés importantes pour les femmes. Les études féministes ont pointé à ce sujet la nécessité de considérer le travail non rémunéré dans le ménage. Les travaux de **Jane Lewis** (1992, 1997) sont à ce propos essentiels à l'étude des politiques publiques, liant emploi et vie des ménages, et la question du genre. L'auteur a ainsi examiné les liens entre travail rémunéré, travail non rémunéré et les protections sociales (*welfare*). Lewis a pour ce faire travaillé à la classification des pays (sur la base des exemples suédois, français et anglais) d'après leurs politiques sociales (sécurité sociale et prise en charge des jeunes enfants) et fiscales (système de taxation) en parallèle avec la participation des femmes au marché du travail.

Intégrant la dimension de genre dans l'analyse, elle est aboutie au modèle de référence qui n'est autre que celui de « l'homme gagne-pain » (*Male breadwinner model*). Schématiquement, l'homme est le seul pourvoyeur de revenu du ménage, tandis que la femme s'occupe des tâches domestiques et du soin aux personnes. Ce modèle met donc en exergue la domination de la participation des hommes sur celles des femmes au marché de l'emploi. On retrouve les pays ayant un modèle fort comme au Royaume Uni ; la France présente un modèle modéré, tandis que la Suède un faible modèle de « l'homme gagne-pain » (Avdeyeva 2006 ; Leira 2002 ; Leprince & Martin 2003). En ce sens, le modèle prend en compte les contributions des femmes au bien être et à la protection des individus (membres de la famille), qu'elles soient sous forme de travail gratuit ou de travail salarié. Lewis admet que l'intérêt de ce modèle est davantage de mettre en lumière la prégnance d'une forte division sexuelle dans la répartition de l'attribution des charges incombant aux différentes sphères de vie. Les tâches liées au ménage (en ce compris le soin aux enfants) demeurent associées à la femme, que celle-ci travaille ou non. Comme nous le verrons plus loin, des critiques



onté été formulées à l'égard de son travail sur les relations entre genre et travail rémunéré/non rémunéré.

En réponse aux nombreuses critiques qui ont pu être formulées à l'encontre de sa typologie, Esping-Andersen introduit plus tard dans son travail une variante à son modèle. Le régime d'Etat Providence « familialiste » (*familialistic welfare state regime*), qui caractérise les pays où la prise en charge et le soin des proches se gère au sein de la famille, apparaît ainsi suite à la prise en compte de questions jusque là privées. La notion de *défamilisation* est alors introduite, elle se réfère à l'externalisation de responsabilités jusque là entièrement assumée par les familles<sup>6</sup>. Si ce modèle retravaillé incorpore la question de la responsabilité familiale en ce qu'elle éclaire la dimension de genre, elle exclu encore pour Leira du débat la liberté des hommes (au contraire des femmes) de se 'décharger' de ces responsabilités familiales (2002).

## II. LES TYPOLOGIES DE CARE

Suite aux réflexions sur les régimes de l'Etat Providence et la question du genre, de nombreux auteurs ont développé spécifiquement la question du *care*<sup>7</sup> dans ses rapports avec les politiques sociales. Selon les uns, il s'agit essentiellement du *care* relatif aux enfants, selon d'autres il s'agit du *care* des personnes dépendantes au sein des familles, comprenant ou non les malades et les personnes souffrant d'incapacités.

Dans cet exercice d'identification de tendances des politiques publiques en faveur des familles, **Frédérique Leprince & Claude Martin** (2003) considèrent que les pays européens disposent de 5 idéal-types relatifs au *care* et à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle parmi lesquels sont puisées les décisions nationales et communautaires.

- le salaire maternel : le travail de prise en charge des enfants par la mère est reconnu et une rémunération est mise en place pour la mère. On se retrouve dans une situation traditionnelle de forte division sexuelle des tâches ;
- le mariage comme contrat de travail : il s'apparente au précédent modèle à la différence près que c'est ici le couple lui-même qui procède à ce rééquilibrage ;
- le pourvoyeur principal auquel se greffe un pourvoyeur secondaire : un processus de conciliation s'opère au sein du couple mais pour un seul des partenaires (souvent l'homme) avec des effets très néfastes en cas de séparation dans le couple pour l'autre partenaire ;

---

<sup>6</sup> Pour plus de détails, voir Leira (infra).

<sup>7</sup> Care peut signifier prendre soin de quelqu'un ou de quelque chose, se soucier de l'autre, c'est également la gestion de l'autre (the care of). C'est aussi le terme qui désigne les lieux d'accueil et d'éducation de la petite enfance (child care).

- le ménage à 2 pourvoyeurs de revenu à temps plein avec une offre de services pour la petite enfance : la prise en charge des enfants est conçue comme un secteur d'activité hautement féminisé et fort dévalorisé (d'où la création d'inégalités entre femmes), les problèmes de conciliation se posent surtout pour les femmes, et on retrouve un discours important sur l'impact (négatif) de la garde non parental sur les enfants ;

Dans ce cas-ci, il existe bien un risque de double inégalité pour les femmes qui sont mères et disposent d'un faible niveau d'étude (Jenson & Sineau 1997). Le premier niveau d'inégalité se situe entre hommes et femmes lorsqu'il y a la présence d'enfants – la femme s'en occupant généralement largement plus au détriment de son parcours professionnel (inégalités de genre) ; et le deuxième niveau d'inégalités entre femmes cette fois, avec d'un côté les femmes à haut niveau de diplôme qui disposent dès lors de plus grandes opportunités d'aménagement de leur temps grâce à leurs revenus et de l'autre côté les femmes sans diplôme qui se retrouvent dans des emplois précarisés (dont le secteur du *care*), par des horaires partiels voire coupés, des contrats à courte durée et des faibles revenus (inégalités sociales).

- le couple *carer* et pourvoyeur de revenu : selon LePrince et Martin c'est le modèle idéal de partage mais il s'adresse principalement aux classes moyennes et nécessite une individualisation des droits sociaux.

L'analyse et la construction de cette problématique et de ses éléments constitutifs ont pris du temps. Sur le plan chronologique, c'est autour de 1996 que plusieurs analyses sont proposées sur les régimes de *care*. Arnlaug Leira souligne les contributions de Arlie Hochschild (1995), de Jane Millar & Andrea Warman (1996), d'Anelli Antonnen & Jorma Sipilä (1996), Janet Gornick, Marcia Meyers & Katherin Ross (1997), Mary Daly & Jane Lewis (1998) et Walter Korpi (2000), et Claude Martin ceux de Jane Jenson (1997) et de Jane Jenson & Mariette Sineau (1998).

**Arlie Hochschild** (1995) s'intéresse à l'évolution de l'image associée au *care*. Partant d'un point de vue historique de la vision associant les contenus du *care* aux sphères du féminin, du privé, du naturel (en opposition au culturel) et de l'équilibre (idée de bon fonctionnement), elle constate au travers d'entretiens auprès de familles américaines ayant des enfants âgés de 6 ans ou moins, la présence de diverses représentations contemporaines sur le *care*. Elle construit ainsi des modèles ou idéal-types culturels de *care* en se questionnant sur son contenu, sa place, ses responsabilités. Confrontant les diverses orientations ou conceptions selon le critère de la prise en charge dans la sphère publique ou privée (responsabilité collective ou des familles), elle intègre également la dimension de genre dans l'équation (enjeux du *care* pour les femmes). Son travail aboutit à l'identification de 4 modèles idéal types : le modèle traditionnel, post-moderne, moderne froid, et moderne chaud.

- le « modèle traditionnel » renvoie aux pays (ex cités : Suisse et Portugal) où les mères restent à domicile et s'occupent à temps plein des enfants. Cette vision conservatrice, de droite, amènerait dans les pays où la femme travaille à une forme de dévolution de ses acquis (en terme d'indépendance économique) et de potentielle précarité vu la fragilité des couples (divorces et couples non mariés).

- le « modèle post-moderne » comprend quant à lui les pays où les femmes travaillent à temps plein et s'occupent à la fois de leurs enfants. Ce modèle amène à une dévaluation conséquente du contenu du *care* et à une forme de normalisation du déficit de *care* (demande excédant l'offre). Cette dévaluation résulte d'une vision où chacun se prend plus ou moins en charge, le *care* n'étant ni une matière collective ni réellement familiale, mais plutôt individuelle. Hochschild introduit à ce sujet le concept de « child in self-care » où l'enfant n'est ainsi plus identifié comme un légitime bénéficiaire de *care* mais comme son propre fournisseur. Les besoins en *care* ne sont donc pas (plus) légitimes tandis que le déficit d'offre de *care* s'installe.

- le « modèle moderne froid » (*cold modern*) voit la prédominance des institutions publiques dans la prise en charge des personnes ayant besoin de *care*. Ces institutions fonctionnent avec une offre large de services (horaires, contenus). Le *care* est ainsi tout à fait désincarné pour l'auteur dans la mesure où toute la prise en charge est opérée par des services, tandis que la famille se désinvestit totalement. C'est en cela que le modèle est moderne - car il reconnaît le besoin de *care* - mais froid - car il en attribue l'entière charge à des institutions impersonnelles.

Les Etats-Unis se situent pour l'auteur à la croisée des deux modèles précédents.

- le « modèle moderne chaud » (*warm modern*) enfin est caractérisé par un partage entre la prise en charge du *care* par les institutions publiques et par les familles. De plus, au sein de celles-ci, les hommes et les femmes se partagent la responsabilité de façon égale. En cela il semble réaliser l'équilibre. Le modèle est alors moderne (participation des instances publiques) et chaud (car un partage s'opère entre publique et privé et au sein du couple). Hochschild cite la Suède et le Danemark en exemple. C'est pour elle le modèle idéal, qui intègre une modification à la fois des comportements masculins (au domicile) et de la structure du travail. Mais l'instauration et la pérennité de ce modèle impliquent trois points de 'lutte' : la participations des hommes dans ce qui touche à la sphère privée ; (la flexibilité de) les horaires de travail ; la valeur attribuée au *care*.

Cette construction, plus théorique que fondée sur des observations rigoureuses, a suscité deux critiques majeures. La première tient pour cible la conception partisane et non discutée vis-à-vis de la prise en charge non parentale des enfants (ou personnes âgées) où les services collectifs sont systématiquement vus comme un mal pour l'enfant (ou la personne âgée), de part leur aspect impersonnel.

La seconde critique porte sur les limites du champ d'explication des divergences entre pays. Aucune mesure des politiques publiques (politique nationale d'offre de services publics collectifs) ou économique (transferts financiers vers les familles) n'est reprise ou investiguée afin d'affiner ces modèles.

Dans le travail de **Jane Millar & Andrea Warman** (1995 et 1996), l'élaboration de modèles de *caring* s'échafaude sur la base de modèles d'obligations familiales dans 16 pays européens. Par obligations familiales les auteurs entendent s'intéresser au degré de responsabilité laissée aux familles dans la prise en charge d'autrui, plus spécifiquement dans les relations entre époux/partenaires et entre générations. Cette analyse repose sur la prise en compte de la législation en matière familiale et sociale ainsi que les réglementations y étant rattachées. Ces auteurs repèrent ainsi 3 tendances dans le niveau qui caractérise l'obligation de la prise en charge par les familles et de la responsabilité des pouvoirs publics.

Les pays nordiques tout d'abord, c'est-à-dire le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède, sont caractérisés par un faible niveau d'obligations familiales et l'existence d'un soutien à l'individu par l'Etat. Un deuxième groupe, composé de l'Autriche, l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays Bas et le Royaume Uni, s'oriente vers la présence d'obligations réduites à la famille nucléaire. Dans ces pays, l'Etat reporte soit la responsabilité sur les mères soit organise des services pour les suppléer. Il n'est pas considéré comme un partenaire de cette prise en charge reposant exclusivement sur les ménages privés. L'Espagne, la Grèce, l'Italie et le Portugal constituent le dernier groupe où la responsabilité de la charge des personnes 'dépendantes' (les personnes handicapées ne rentrant pas dans cette analyse) s'avère être l'obligation de la famille élargie.

Si cette classification semble tenir l'exercice de la mise à l'épreuve, on regrette cependant le fait que la disparition des obligations familiales et la diminution de l'investissement parental soient tenues pour acquis. Il semble en effet découler de ces modèles que la prise en charge des enfants et des personnes âgées serait in fine soit l'apanage des familles (nucléaire ou élargie) soit celui de l'Etat, la famille étant dans ce cas totalement déchargée de cette responsabilité. On peut à ce titre questionner la conception sous-jacente, non explicite, à cette modélisation qui verrait donc dans l'intervention de l'Etat une probable désintégration des liens familiaux (en ce qui concerne ces personnes 'dépendantes'). Pour Leira, le modèle scandinave n'est en rien synonyme de dissolution des obligations familiales. En cela les auteurs sous-estiment, pour elle, le contenu des relations entre les parents et les enfants qui sont à leur charge (dépendants). Les mesures développées dans ces pays constituent davantage des éléments de transformation des responsabilités parentales (Leira 2002, pp30-1).

Pour **Janet Gornick, Marcia Meyers et Katherin Ross** (1997) la définition du contenu des politiques familiales varie selon les pays et ce fait est déterminant dans la compréhension des dynamiques familiales. En effet, si ces politiques ont pour objectif le bien-être de l'ensemble des membres composant chaque famille, les effets peuvent être différents pour les individus d'une même famille.

De plus, il est clair que la présence d'enfants affecte différemment les hommes et les femmes. S'agissant de ces dernières, les auteurs relèvent trois éléments reprennent deux éléments qui sont directement influencés par les politiques en matière de garde pour les enfants. D'une part, la présence de services de qualité modifiera la préférences des mères pour le temps passé à domicile en faveur du temps consacré à un emploi rémunéré. D'autre part, il existe un effet sur les revenus, là où le coût de l'accueil intervient dans l'estimation du revenu du couple, ou plus directement de celui de la mère qui travaille. En effet, ce coût constitue un facteur majeur de diminution de ses rentrées financières.

En cela, l'offre de garde pour les enfants en bas âge part de deux approches distinctes vis-à-vis des mères qui travaillent. Dans certains cas, l'offre de garde de qualité est vue comme une mesure favorisant la présence prolongée des mères sur le lieu de travail, dans la mesure où elles peuvent s'appuyer sur la qualité de la prise en charge offerte à leur enfant. Dans d'autres, la garde est considérée pour sa dimension financière qui affecte différemment les femmes, cherchant l'équilibre entre coût de l'accueil et gain à l'activité rémunérée. La négociation entre le temps accordé au travail et celui passé chez soi sera facteur des limites budgétaires de chaque femme. Quelle que soit l'option favorisée, il est certain qu'une offre de garde substantielle et financièrement accessible aux familles assure la disponibilité des mères sur le marché du travail. Cependant, lorsque l'on prend un à un les pays, on remarque que cette affirmation se doit d'être nuancée.

Partant de ces différents constats, Gornick et al ont réalisé une comparaison des politiques de soutien à l'emploi des mères qui prend en compte les congés parentaux, la prise en charge des jeunes enfants et l'organisation de l'éducation publique. Cette étude porte sur 14 pays : Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays Bas, Royaume Uni, Suède et se base sur des données du *Luxembourg Income Study* (LIS). Dix-huit indicateurs des politiques publiques ont été examinés pour classer les pays d'après leur niveau de soutien des femmes qui travaillent grâce à l'offre de garde pour les enfants de moins de 6 ans<sup>8</sup>. Afin de sélectionner ces divers indicateurs, les mesure devaient remplir 4 critères : être sous le contrôle de l'Etat ; avoir une valeur prédictive sur l'entrée/du maintien des femmes sur le marché du travail ; être exogène par rapport au niveau décisionnel individuel en matière d'emploi ; enfin un critère de faisabilité, disposer de données comparables et fiables.

---

<sup>8</sup> Plus précisément, les 8 indicateurs se rapportant à l'accueil des enfants de moins de trois ans, sont les suivants : l'existence d'une législation en matière d'emploi ; le congé de maternité rémunéré ; le taux de remplacement du revenu ; le taux de couverture du congé pour les mères qui travaillent ; le congé prolongé (parental) ; les mesures en faveur des pères ; les dépenses en matière de garde ; la déductibilité des frais de garde ; le droit à une place d'accueil ; le taux de préscolarisation des enfants de moins de trois ans en structure subventionnée.

Les résultats de cette analyse font tout d'abord pointer le caractère hautement prédictif de l'adoption par les pays d'une législation nationale garantissant aux enfants l'accès à l'accueil public ou subventionné. Il s'agit là d'une marque de l'engagement politique des Etats. A la fin des années 80, seuls le Danemark, la Finlande et la Suède garantissent ce droit. Dans les autres pays, on voit se dessiner l'accès garanti à certains groupes spécifiques de la population. Pour les enfants d'âge préscolaire, on retrouve la Belgique, la France et l'Italie. Dans le classement consacré aux enfants de moins de 3 ans, groupe d'âge le plus critique pour ce qui est du soutien des pays à l'emploi des mères, les auteurs repèrent trois groupes. Le premier groupe reprend les pays développant les politiques les plus généreuses vis-à-vis des mères d'enfants en bas âge. On y retrouve la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France et la Suède. Le deuxième groupe, intermédiaire, comprend l'Allemagne, le Canada, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège et les Pays Bas. Le troisième et dernier groupe est le moins généreux des trois, il est composé de l'Australie, des Etats-Unis et du Royaume Uni.

Ce classement consacré aux politiques en faveur du groupe des enfants de zéro à trois ans est par ailleurs en relative correspondance avec celui consacré aux politiques visant les enfants entre trois et six ans. Cette stabilité dans le classement est éclairante et précieuse dans la mesure où les auteurs ont pu montrer l'effet de conditionnalité du travail des femmes à l'offre de garde pour leurs enfants, et ce qu'il s'agisse de la disponibilité des services ou de leur accessibilité financière.

Plus globalement, les auteurs relèvent que les catégorisations des différents pays dépendent du fait que l'on considère les politiques publiques en faveur de l'emploi des femmes en tant que telles ou qu'on les intègre à l'analyse des politiques générales de soutien des familles. Les typologies peuvent ainsi être fort différentes selon les options de recherche (par exemple selon le type et le nombre de politiques ou mesures considérées).

**Anneli Anttonen & Jorma Sipilä** (1996) se sont intéressés aux « services sociaux de soins<sup>9</sup> » (*social care services*) en Europe. La contribution des auteurs à l'analyse comparative des politiques sociales européennes repose sur l'étude combinée des services destinés aux jeunes enfants et de ceux destinés aux personnes âgées dépendantes. Comme ils le notent, peu de recherches ont à l'époque déjà groupé l'étude des services pour ces deux groupes d'âge. Ce travail se justifie pour eux par l'impact de la présence ces services sur la vie des femmes, en tant que renforcement de leur autonomie, et l'existence de différences notables entre pays.

---

<sup>9</sup> Par *services sociaux de soins*, Anttonen et al entendent autant de « ...moyens de renforcement de l'autonomie à la fois des prestataires et des bénéficiaires de soins. » (Anttonen & Sipilä 1997), p88. Ou encore il fait référence au « ...domaine au sein duquel les services organisés visent le renforcement de l'autonomie, surtout celui des femmes. Placer la question de l'autonomie personnelle au centre des services sociaux éclaire la position des femmes, bien que l'autonomie soit toute aussi importante pour les utilisateurs des services, tels les personnes âgées ou handicapées. » (opcit., p90).

Se servant exclusivement de bases de données quantitatives datant de la fin des années 80, Anttonen et al réalisent leurs analyses sur 14 pays d'Europe de l'Ouest : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande Bretagne, Grèce, Finlande, Irlande, Italie, Norvège, Pays Bas, Portugal, Suède. Ils visent ainsi 4 objectifs : l'étude du volume des services sociaux de soins offerts ; du lien entre l'emploi des femmes et les services ; du rôle de l'Etat dans l'offre et le financement des services. ; et la présentation de régimes de services sociaux de soins.

En regroupant les résultats portant sur les volumes des services à l'enfance (<3ans et 3-5ans) et de ceux pour les personnes âgées (en institution et bénéficiant d'une aide à domicile), ils obtiennent en croisant ces deux groupes de services quatre combinaisons possibles : le modèle 1 avec la présence de services abondants pour les enfants et pour les personnes âgées ; le modèle 2 à l'inverse où les services sont à la fois limités pour les jeunes enfants et pour les personnes âgées ; et les modèles 3 et 4 qui offrent des services pour un seul de ces deux publics, l'un pour les enfants (et non pour les personnes âgées), l'autre pour les personnes âgées (et pas pour les enfants). Voici un tableau récapitulatif de ces 4 cas de figures en précisant dans quel groupe se situe chacun des 14 pays étudiés. La Belgique par exemple se situe en faveur des politiques pour les enfants et en défaveur de celles pour les personnes âgées.

<b>Niveau de l'offre de care</b>			
		<b>PETITE ENFANCE</b>	
		<b>+</b>	<b>-</b>
<b>PERSONNES AGEES</b>	<b>+</b>	Danemark Finlande Suède	Pays Bas Grande Bretagne Norvège
	<b>-</b>	France Belgique Italie	Portugal Grèce Espagne Irlande Allemagne

Quant à l'analyse de la relation entre l'emploi des femmes et la présence de services sociaux de soins, Anttonen et al observent que les différences entre pays sont faibles si l'on tient compte de l'ensemble des femmes, tandis qu'elle creuse davantage les écarts entre Etats si l'on se concentre sur l'emploi des mères de jeunes enfants.

Tenant compte de tous ces résultats, les auteurs parviennent à isoler deux modèles dominants, tandis que trois autres semblent plus flous. Le premier modèle est caractérisé par un haut niveau de développement des politiques publiques (faiblesse du secteur privé) et de ses services (offre élevée de services pour les enfants et les personnes âgées), ainsi que d'un taux élevé d'emploi des femmes. Il s'agit du modèle scandinave où l'on retrouve tous les pays de cette zone à l'exception de la Norvège. Le second modèle, à l'opposé, offre peu (pas) de services et la prise en charge est

donc majoritairement informelle ou illégale (à l'exception des plus privilégiés qui utilisent des services privés). Les femmes qui travaillent sont peu nombreuses mais travaillent à temps plein. Ce modèle présentant de fortes différences régionales est présent dans le sud de l'Europe (ES, GC, IT, PT). Il s'agit du modèle de prise en charge familiale. Ensuite vient le modèle britannique (British means-tested) où l'Etat soutient là où il faut et dans les limites nécessaires les services. Ceux-ci s'adressent donc à des publics spécifiques défavorisés. Le secteur privé prédomine et ce modèle peut en cela qualifier l'intervention de l'Etat comme résiduelle. Et enfin l'Europe centrale se répartit entre deux groupes favorisant pour diverses raisons le développement des services pour les personnes âgées (NL, DE) ou pour les enfants (BE,FR).

Les auteurs se positionnent clairement en faveur du modèle scandinave qui est pour eux un modèle vecteur d'émancipation.

Les contributions de **Jane Jenson et Mariette Sineau** (1997) sont également importantes pour avoir mis en évidence quelques tendances particulières de transformations qui touchent les politiques de garde des enfants dans plusieurs pays de l'Union européenne (Belgique, France, Italie, Suède et Union européenne en tant qu'unité de lieu). Il s'agit de la réduction des coûts par le développement de modes de garde ou de transferts financiers vers les familles qui soient les moins coûteux possibles pour la collectivité. Une décentralisation de l'accueil se met en place sur les plans financier et gestionnaire vers les régions, localités, länder, etc. Une diversification des modes de garde s'observe en parallèle à l'augmentation d'inégalités sur un plan géographique et entre classes sociales. Elle donc à la fois la résultante et la source de ces inégalités. Une plus grande flexibilité offerte aux parents, est comprise comme l'occasion qui leur est donnée de collaborer à la mise en place de l'accueil et d'un autre côté de choisir le mode de garde qui leur plaît. Enfin, l'individualisation, directement liée à la place majeure accordée au choix, où les parents deviennent des consommateurs, avec comme corollaire le développement de la dimension marchande des services, et non plus de simples utilisateurs.

Ces tendances doivent être relevées dans la mesure où elles participent à l'exercice d'identification des mécanismes explicatifs de la construction, voire de l'évolution des politiques sociales dans un cadre global de nouvelles contraintes liées en partie à la mondialisation. L'analyse en devient plus complexe mais confirme la place centrale occupée par la problématique.

La contribution spécifique de **Jane Jenson** (1997) dans l'analyse des politiques sociales réside dans sa critique des typologies d'Etat Providence se centrant trop exclusivement sur le rapport travail-welfare. En effet, elle adresse à Lewis (1997) en particulier cette critique lorsque celle-ci s'intéresse aux relations de genre au travers du travail non rémunéré réalisé au sein des ménages, et dont le *care* constitue l'une des composantes principale. Pour Jenson il est au contraire essentiel d'opérer une distinction entre le travail non rémunéré et le *care*, car l'enjeu réside dans celui-ci et



non dans le travail non rémunéré. De par sa place centrale dans les typologies et les évolutions qu'il subit (et l'impact de celles-ci sur les relations de genre), le *care* doit absolument être intégré dans les modélisations des politiques sociales des Etats.

Ce centrage sur le *care* aboutit selon Jenson à se poser trois questions majeures :

- qui porte la charge du *care* : est-ce la responsabilité des familles, de la collectivités ou des deux à la fois ?
- qui finance le *care* : les familles et/ou l'Etat et si celui-ci intervient comment le fait-il (direct/indirect ; en quelle proportion) ?
- sous quelle forme s'organise le *care* : s'agit-il de services collectifs ou individualisés ; privés ou publics ; etc.

Ce déplacement par rapport à l'objet d'analyse des politiques sociales amène selon les projections de Jenson à d'autres résultats dans les typologies.

Pour **Mary Daly et Jane Lewis** (2000) c'est l'augmentation de la demande de *care* qui explique l'attention nouvelle et croissante pour les politiques de prise en charge des enfants et des personnes âgées (*care*) dans les études portant sur les Etats Providence. Cette augmentation est elle-même issue des changements démographiques (c'est à dire d'une modification de la pyramide des âges), économiques (au travers de la massification de la participation des femmes au marché du travail) et sociaux (basés sur la conception des rôles de la femme et du fonctionnement de la famille) des pays. Leur analyse les amène à pointer des tendances dans les politiques de *care* sans pour autant développer une typologie. Dans tous les Etats passant par une phase de crise où la demande supplante l'offre, le choix d'une intervention publique se pose. C'est ainsi que l'on découvre des pays à économie mixte, au modèle de protection sociale mixte (au sujet du *care*), qu'il est dès lors de plus en plus difficile de catégoriser selon un principe dual (par exemple en terme de marchandisation du travail). Les modèles se complexifient, il ne s'agit plus d'un seul service contre plusieurs ou d'aides directes opposées aux aides indirectes. Les auteurs proposent deux grands regroupements de pays. D'un côté, les pays scandinaves qui offrent des services collectifs publics de *care*, pour les enfants et pour les personnes âgées. De l'autre côté, se situent les pays dits continentaux. Ils distinguent les deux groupes de population (enfants et personnes âgées) et se distinguent notamment par la conception de la privatisation des services. D'une part, les pays méditerranéens où la responsabilité de la prise en charge incombe à la famille, sont associés au modèle bismarckien : c'est la responsabilité de la famille ou le recours à l'offre de services dans le domaine bénévole. D'autre part, les pays beveridgiens voient le secteur privé dominer l'offre de services.

Adoptant cette fois la question des inégalités de genre comme critère d'analyse, **Walter Korpi** (2000) déplore la restriction des recherches sur les typologies d'Etat Providence aux seules inégalités socio-économiques alors que selon lui l'étude des inégalités de genre en constitue une facette essentielle. D'après lui, l'étude du genre permet dans ce contexte de saisir les processus intrafamiliaux qui s'opèrent, l'unité familiale pouvant évidemment être caractérisée par des inégalités interindividuelles. Cette unité familiale n'est ainsi plus considérée comme la plus petite entité observable dans l'analyse. De plus, l'auteur considère qu'une bonne maîtrise des éléments constitutifs des systèmes de protection sociale passe par l'étude des enjeux politiques et idéologiques qui traversent la famille et le secteur du *care*.

Korpi travaille dès lors sur les classes sociales et le genre afin d'expliquer les mécanismes de redistribution opérés par les Etats, plus particulièrement 18 d'entre eux (Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays Bas, Royaume Uni, Suède, Suisse)<sup>10</sup>.

Partant d'une typologie binaire prenant en compte le genre, les pays où la prise en charge revient aux familles et à l'autorégulation du marché (et par extension non concernés par l'enjeu du genre) s'opposent aux pays qui soutiennent les familles (par extension plus ou moins sensibles aux inégalités de genre), dans leur globalité (moyennement sensibles) ou dans une perspective de double revenu (très sensibles).

Détaillant les mesures en faveur d'un soutien des familles, il identifie des indicateurs spécifiques pour le modèle de soutien global de la famille (*general family support*) et d'autres pour le modèle de soutien des familles à double revenu (*dual earner support*). L'offre d'accueil pour les enfants de moins de 2 ans, les congés de maternité et de paternité rémunérés, et l'aide à domicile des personnes âgées sont des indicateurs du modèle de soutien des familles à double revenu où les 4 pays scandinaves se retrouvent. Pour le soutien des global de la famille, il identifie les allocations familiales, les avantages fiscaux pour les familles et l'offre de services pour les enfants de plus de 3 ans où la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Autriche, l'Irlande et les Pays Bas obtiennent des scores élevés. Il remarque cependant que la Belgique et la France développent également, bien que plus timidement, des politiques en faveur des familles à double revenu.

Dans son article sur les politiques sociales régulant la présence des mères sur le marché du travail, **Olga Avdeyeva** (2006) inscrit sa réflexion dans une perspective transnationale et longitudinale. Ainsi elle compare 11 pays : Allemagne, Belgique, Danemark, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays Bas, Royaume Uni, Suède et couvre la période des années 80 aux années 2000.

---

<sup>10</sup> Il se sert de diverses sources de données s'échelonnant de 1985 à 1990, dont principalement de l'OCDE, de la Commission européenne et du Réseau européen pour l'enfance.

Partant des débats sur la volonté et la capacité des Etats à réagir et s'adapter ou non dans leur propre pays aux modifications des politiques publiques dans les Etats voisins, l'auteur, comme d'autres, s'appuie sur trois politiques en Europe : les congés de maternité et parental ; les services de garde des enfants ; et les transferts financiers en faveur des familles. De ce trio, elle veut extraire le 'comment' et le 'pourquoi' de l'évolution de ces politiques dans les 11 pays européens jusqu'au début du 21<sup>e</sup> siècle. Autrement dit, elle s'enquiert d'une part d'une tendance à l'uniformisation ou à l'inverse à la différenciation des politiques entre pays et d'autre part des facteurs explicatifs de cette tendance.

Pour l'analyse comparative et longitudinale de ces trois politiques publiques, elle est partie du travail de Ferrera (1998) qui a répertorié les diverses dimensions explicatives des variations entre pays et retient 4 principes explicatifs des divergences entre pays sur le plan de leur système de protection sociale. Il s'agit des dimensions : d'accessibilité/éligibilité (1) ; du financement (2) ; des bénéficiaires & arrangements organisationnels (3) ; de la supervision (4). Ces 4 dimensions doivent servir à mettre en évidence des variations ou convergences entre pays ainsi que les mécanismes les renforçant. Chacune de ces 4 dimensions d'analyse des 3 politiques sociales est découpée, discutée à l'aide de 2 critères : la quantité & la forme de l'offre ; le degré de cohérence dans les critères d'éligibilité. Appliqué à l'analyse des politiques de garde des enfants, l'auteur s'intéressera de la sorte à :

- la quantité & la forme de l'offre au travers du taux de couverture ; des horaires ; de la part du financement public ; et des modes de financement ;
- la cohérence des critères d'éligibilité au travers du niveau de l'éligibilité (universaliste ou selon le revenu) ; du niveau d'application des politiques (centralisé, local, mixte) ; des mécanismes de financement ; de la régulation de la qualité des services.

Elle isole au final pour la prise en charge des enfants 3 critères de divergence d'organisation de ces politiques entre pays : la forme et le montant du soutien financier de l'accueil ; le taux d'inscription dans les services publics, surtout pour les enfants de moins de 2 ans ; la cohérence de l'offre, qui est souvent fort fragmentée.

Dans le cas de la prise en charge des enfants, une certaine uniformisation s'opère chez le groupe d'âge des enfants entre 3 et 6 (5-7) ans, et un glissement vers la décentralisation des systèmes de prise en charge s'effectue malheureusement sans correspondance entre les deux groupes d'âge et au niveau de la gestion, du financement et du contrôle de la qualité.

Du point de vue des typologies, Avdeyeva estime que celle proposée par Korpi qui prend en compte le genre est utile à la démonstration des similarités et distinctions dans les politiques

sociales qui influencent l'emploi des femmes au sein des 11 pays étudiés (cfr supra). Ainsi on retrouve d'une part les 4 pays scandinaves qui favorisent le développement du *modèle de soutien des familles à double revenu* ; de l'autre les pays continentaux qui sont dans le *modèle de soutien global de la famille*. Toutefois, dans la comparaison de ces pays, l'auteur relève une très faible convergence pour chacune des 3 politiques sociales, les congés de maternité et parental, les services de garde des enfants et les transferts financiers en faveur des familles. Ainsi, elle souligne le manque de cohérence entre les buts, les objectifs, le financement, l'accessibilité et la gestion de chacune de ces trois politiques publiques. Or elle conclut sur la nécessité de développer une vision commune pour la petite enfance et soutient donc l'harmonisation en matières de législation, gestion, financement, définition des objectifs pédagogiques et éducatifs et d'évaluation de la qualité. Ce faisant, on favoriserait le développement d'une démarche harmonieuse de cette politique essentielle de soutien à l'emploi des mères. Cette vision, Avdeyeva en convient, ne peut pourtant être un gage de la convergence des politiques nationales dans la mesure où ces politiques sont soumises à l'influence de diverses forces, mais elle constitue bien un idéal vers lequel tendre.

Le travail d'**Arnlaug Leira** (2002) s'est centré sur les pays scandinaves. Les multiples dispositifs de conciliation vie familiale vie professionnelle sont présentés comme autant d'éléments illustrant le passage entre une prise en charge traditionnelle des enfants au sein de la famille (responsabilité exclusivement parentale), illustrée par le modèle de l'homme gagne-pain, et une intervention modulée de l'Etat pour soutenir plus ou moins la famille bi-active (responsabilité partagée). De plus, cet examen lui permet de décrire la construction progressive des droits sociaux pour les parents. Ainsi on ne parle réellement de droits sociaux que dans la mesure où ces politiques impliquent effectivement des garanties systématiques. Elle donne ainsi l'exemple du droit à l'accueil dans le cas où les politiques garantissent une disponibilité des services en réponse à la demande des parents.

Historiquement, deux approches de la prise en charge des enfants se sont affrontées dans les pays nordiques. D'une part, les dispositifs traditionnels qui consistent à soutenir la prise en charge informelle des enfants. Ils ont pour effet le maintien des dynamiques de différenciation entre hommes et femmes. Cela passe par des aides financières pour la prise en charge informelle (parentale) des enfants (ce que l'on qualifie de *salaires maternels*) et des mesures de protection sociale visant ces travailleurs de l'informel. D'autre part, les dispositifs alternatifs (modernes) qui visent le soutien de la famille bi-active et du partage de la prise en charge des enfants réalisée au sein du ménage (*care sharing model*). Concrètement, il s'agit de l'offre de services publics pour la petite enfance et des congés parental, de maternité et de paternité rémunérés. Cet accès à l'offre de prise en charge collective et non plus exclusivement familiale des enfants s'imbrique dans l'ensemble des droits acquis grâce à la défense d'une *citoyenneté sociale*

Selon Leira, les politiques d'Etat Providence dans les pays scandinaves ont procédé à une redistribution des ressources économiques, du pouvoir et des relations entre classes sociales et entre entités régionales. A cette suite, les différences entre genres furent également intégrées dans une logique de correction des inégalités.

Les politiques relatives aux congés parentaux rémunérés, aux aides financières aux familles et au financement public des services d'éducation et d'accueil pour enfants prises isolément renvoient à un modèle familial spécifique et ont des statuts différents en termes de droits sociaux. La mise en place d'aides financières pour les familles soutient ainsi un modèle de famille traditionnelle à forte division sexuelle des rôles (modèle de l'homme gagne-pain). Le financement d'une offre publique de services pour la petite enfance encourage la famille bi-active. Enfin, l'offre de congés parentaux rémunérés encourage les familles à partager travail et soins des enfants en leur sein.

L'apparition des droits sociaux des parents liés à ces dispositifs ont également pour Leira un impact sur les processus de *(dé)familisation* et de *(dé)marchandisation*. Ces deux concepts qu'elle reprend respectivement à McLaughlin & Glendenning<sup>11</sup> et à Esping-Andersen<sup>12</sup> lui permettent de construire son modèle sur « l'impact des politiques publiques pour la petite enfance sur les parents au travail » (voir ci-dessous).

Le premier concept renvoie à la sphère des responsabilités familiales tandis que le second renvoie à la sphère du travail. Leira reprend les deux concepts et les adapte à son sujet en simplifiant, selon ses propos, le sens.

- la marchandisation du travail : signifie que du travail découle systématiquement un salaire, une rémunération.

Cela se traduit dans la prise en charge des enfants par des transferts financiers publics vers les personnes assurant cette prise en charge. Le 'care' est ainsi rémunéré.

- la démarchandisation du travail : signifie que le travail est libéré d'un emploi obligatoire, dès lors que l'Etat peut offrir une compensation financière. Selon les termes de Martin, le parent est libéré du travail afin de pouvoir se consacrer au travail parental en échange d'un revenu de compensation.

Cette notion repose sur le principe de citoyenneté sociale, c'est-à-dire que ces différents dispositifs sont considérés comme des droits et qu'une vie est possible en dehors de la participation au marché du travail. On crée un salaire de citoyen (en Scandinavie) qui implique toutefois un lien antérieur au marché du travail. Pour ce qui est de la prise en charge des enfants cela fait référence au droit à l'accueil.

---

<sup>11</sup> McLaughlin, E., Glendenning, C. (1994), *Paying for care in Europe: is there a feminist approach?* In Hantrais, L., Mangen, S. (ed), *Family policy in the welfare of women. Cross-national research reports*. Loughborough University of Technology.

<sup>12</sup> Esping-Andersen, G. (1990), *The three worlds of welfare capitalism*, Policy Press, Cambridge.

- la familisation : l'essentiel des responsabilités familiales incombent au ménage. Les politiques mises en place soutiennent par conséquent la prise en charge parentale des enfants à domicile. C'est ce que Martin appelle le soutien du travail parental.
- la défamilisation : on passe d'une vision de (auto)gestion strictement familiale à une gestion collective accompagnée d'une autonomie. Cela fait référence aux « *policies that lessen individuals' reliance on family and maximise their command of economic resources independently of family or conjugal reciprocities* »<sup>13</sup>. Spécifiquement, l'Etat soutient des politiques d'offre de prise en charge non parentale, non familiale des enfants (à l'extérieur du domicile).

Une remarque importante doit être faite au sujet du public étudié par Leira. Son travail se centre ainsi sur les effets des trois politiques (congés, aides financière, offre de services) pour les parents qui travaillent. Il s'agit bien de concevoir les interactions entre les politiques de soutien à la prise en charge des enfants dans une optique de conciliation avec le travail. Il est par conséquent logique que leurs effets soient relevés au sein de la population qui travaille.

<b><i>Impact des politiques pour la petite enfance sur les parents au travail</i></b>			
		<b>Travail des parents</b>	
		<u>Marchandisé</u>	<u>Démarchandisé</u>
<b>Garde des enfants</b>	<u>Familisé</u>		Congés parentaux payés Aides financières pour la garde parentale
	<u>Défamilisé/privé</u>	Aide financière pour achat de garde privée	
	<u>Défamilisé/public</u>	services publics pour enfants	

En conclusion, Leira met en exergue des mécanismes de redéfinition du contrat traditionnel de genre en relation avec l'apparition de droits sociaux pour les parents et d'une citoyenneté sociale (droit à demander une aide lorsque l'on travaille). Elle se fonde sur une représentation de l'idéal de modèle familial : où la mère est libérée de la prise en charge à temps plein de l'enfant et où le père est libéré du travail rémunéré pour pouvoir se consacrer (partiellement) à son enfant. C'est là d'ailleurs une distance prise par Leira vis-à-vis d'Esping-Andersen dont le travail n'a pas permis selon elle de questionner le droit des hommes à se libérer du soin des enfants. Ce modèle est celui des rôles partagés.

Enfin, **Rianne Mahon** (2002) place la question des politiques publiques d'accueil des jeunes enfants au cœur des réformes de l'Etat Providence et des options politiques qui les orientent. Les trois modèles de politiques auxquels l'accueil des jeunes enfants est associé ont des fondations éthiques et normatives : un modèle néo-familial qualifié de conservateur, un modèle dit de la 3<sup>e</sup> voie qualifié de social démocrate, et un modèle égalitariste qualifié de radical.

<sup>13</sup> (opcit.), p45 In Leira, A. (2002).

- Le *modèle néo-familial* conservateur se fonde sur une vision traditionnelle des rapports de genre, où les mères sont en mesure de choisir entre activité professionnelle et le soin aux jeunes enfants car elles sont soutenues par des mesures de congés maternels de longue durée. Ce modèle est conservateur en ceci qu'il accorde une importance à la notion de choix<sup>14</sup> et du fait de son impact en termes d'inégalités de genres et d'inégalités socio-économiques voire de discrimination 'raciale ou ethnique'. Selon Mahon, c'est un modèle vers lequel évoluent actuellement deux pays, la Finlande et la France, après avoir été guidés par un modèle égalitariste qui n'a pu être achevé suite aux crises économiques et fiscales des années 1990 et à l'absence d'une volonté ferme de s'attacher à ce dernier (Mahon avance comme explication le poids des groupes d'influence pro-familial). Ce serait également le cas de la Belgique.

- Le *modèle de la 3<sup>ème</sup> voie* est un modèle moderne, reconnaissant la nécessité de soutenir l'activité économique des mères par des mesures politiques favorables, sans pour autant avoir de visées d'émancipation sociale à court terme, en particulier pour les femmes. Les politiques de ce type acceptent comme une évidence le développement secondaire de la flexibilité accrue des travailleurs, et surtout des travailleuses, qui accèdent ainsi à un emploi. Les milieux du *care* sont soutenus par cette politique socio-démocrate mais ils sont réservés aux enfants dont les parents travaillent, et, éventuellement à des enfants à besoins spéciaux. Leurs employés y ont de faibles niveaux de formation et des salaires très bas. Ce modèle soutient de fait un modèle de 'un gagnepain et demi', le chef de famille à temps plein et la mère à temps partiel. Cette politique se fonde sur une perspective d'égalité à long terme passant par une période d'inégalité à court terme. L'auteur y associe les Pays Bas et le Royaume Uni.

- Le troisième modèle met en exergue une vision d'égalité 'idéale', comme l'ont fait plusieurs auteurs déjà mentionnés. Il associe une réelle égalité entre genres et entre classes sociales : c'est celle du *caregiving* généralisé, où les citoyens travaillent tous pour gagner leur vie, s'occupent de *care*, développent une participation communautaire aussi bien que politique. Ce *modèle égalitaire* passe par un système de congés parentaux à effets égalitaires entre genres, une offre d'accueil et d'éducation non parentale accessible à tous les enfants indépendamment de l'occupation des parents, des travailleurs du *care* disposant d'un niveau élevé de formation, et une participation démocratique de tous dans la gestion et l'organisation des services. Mahon y reconnaît un certain nombre de traits caractéristiques du Danemark et de la Suède, même si dans ces pays également, l'égalité reste du domaine de l'utopie, en particulier au niveau des inégalités de genre dans le cadre du travail.

---

<sup>14</sup> à deux niveaux : entre travail rémunéré et non rémunéré ; entre les différentes sortes de services de garde non parentale.

### **III. CONCLUSION**

Nous retiendrons de cette revue que 3 dispositifs politiques sont valides pour analyser les régimes du *care* : comme dans les publications les plus récentes de Avdeyeva, Leira et Mahon, il s'agit des divers congés parentaux ; des transferts financiers vis-à-vis des familles ; de la prise en charge des enfants.

Le modèle de Leira apporte une grille d'analyse globale fondée sur le niveau de (dé)familisation et de (dé)marchandisation, notions sociologiques mettant en lien la dimension 'travail' et la dimension de 'care'. Toutefois, l'absence de l'équité dans la réflexion nous amène à prendre en considération les perspectives introduites par Mahon au niveau de l'interprétation de ses 3 modèles.



#### **IV. BIBLIOGRAPHIE**

- Abrahamson, P. (1999). The Welfare Modelling Business. *Social Policy and Administration* 33(4): 394-415.
- Anttonen, A. and Sipilä, J. (1996). European Social Care Services : Is it Possible to Identify Models? *Journal of European Social Policy* 6(2): 87-100.
- Avdeyeva, O. (2006). In Support of Mothers' Employment : Limits to Policy Convergence in the EU? *International Journal of Social Welfare* 15(1): 37-49.
- Daly, M. and Lewis, J. (2000). The Concept of Social Care and the Analysis of Contemporary Welfare States. *British Journal of Sociology* 51(2): 281-298.
- Daly, M. and Rake, K. (2003). Gender and the Provision of Care. In *Gender and the welfare state: care, work and welfare in Europe and the USA*: 48-69. Daly, M.(Ed.). Cambridge: Polity Press.
- Esping-Andersen, G. (1990). *The three worlds of welfare capitalism*. Cambridge: Polity Press.
- Esping-Andersen, G. (1999). *Social Foundations of Postindustrial Economies*. Oxford: University Press.
- Ferrera M (1998), The four 'Social Europes': Between Universalism and Selectivity. In *The future of European welfare. A new social contract?:* 81-96. Rhodes, M., Mény, Y.(Ed.) New York, St. Martin's Press.
- Gornick, J. C., Meyers M., Ross K. E. (1997). Supporting the Employment of Mothers : Policy Variation across Fourteen Welfare States. *Journal of European Social Policy* 7(1): 45-70.
- Gustafsson, S. (1994). Childcare and Types of Welfare States. In *Gendering Welfare States*: 45-61. Sainsbury, D.(Ed.). London: Sage Publications.
- Hochschild, A. R. (1995). The Culture of Politics: Traditional, Postmodern, Cold-modern, and Warm-modern Ideals of Care. *Social Politics: International Studies in Gender, State and Society* 2: 331-46.
- Jenson, J. (1997). Who Cares ? Gender and Welfare Regimes. *Social Politics: International Studies in Gender, State and Society* 4(2): 182-7.
- Jenson, J. and Sineau, M. (Ed) (1997). *Qui doit garder le jeune enfant? Modes d'accueil et travail des mères dans l'Europe en crise*. *Droit et Société* 21. Paris: L.G.D.J.
- Korpi, W. (2000). Faces of Inequality: Gender, Class and Patterns of Inequalities in different types of Welfare States. *Social politics: International Studies in Gender, State and Society* 7(2): 127-91.
- Korpi, W. and Palme, J. (1998). The Paradox of Redistribution and Strategies of Equality: Welfare States Institutions, Inequality and Poverty in the Western Countries, *American Sociological Review* 63(5): 661-87.
- Leira, A. (2002). *Working Parents and the Welfare State. Family Change and Policy Reform in Scandinavia*. Cambridge: University Press.
- Leprince, F. and Martin, C. (2003). *L'accueil des jeunes enfants en France: Etat des lieux et pistes d'amélioration*. Haut Conseil de la Population et de la Famille.
- Lewis, J. (1992). Gender and the Development of Welfare Regimes. *Journal of European Social Policy* 2(3): 159-73.

Lewis, J. (1997). Gender and Welfare Regimes: Future Thoughts. *Social Politics: International Studies in Gender, State and Society* 4(2): 160-77.

Mahon R. (2002) Child Care: Toward What Kind of "Social Europe"? *Social Politics: International Studies in Gender, State and Society* 9(3): 349-79.

Millar, J. and Warman, A. (1996). *Family Obligations in Europe*. London: Joseph Roundtree Foundation.

Saraceno, C. (2000), Gendered policies. Family Obligations and Social Policies in Europe. In *Gender, Welfare State and the Market. Towards a New Division of Labour*: 135-56. Boje, T. P., Leira, A.(Ed). London: Routledge.